DÉCISION (PESC) 2023/1024 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 16 mai 2023

portant nomination du chef de la mission de conseil de l'Union européenne sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine (EUAM Ukraine) (EUAM Ukraine/1/2023)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu la décision 2014/486/PESC du Conseil du 22 juillet 2014 relative à la mission de conseil de l'Union européenne sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine (EUAM Ukraine) ([1]), et notamment son article 7,

considérant ce qui suit:

(1) En vertu de l'article 7 de la décision 2014/486/PESC, le Comité politique et de sécurité est autorisé, conformément à l'article 38 du traité, à prendre les décisions appropriées aux fins d'exercer le contrôle politique et la direction stratégique de la mission de conseil de l'Union européenne sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine (EUAM Ukraine), y compris, en particulier, la décision de nommer un chef de mission.

(2) Le 20 mai 2021, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2021/813 ([2]) prorogeant le mandat de l'EUAM Ukraine jusqu'au 31 mai 2024.

(3) Le 10 mai 2022, le Comité politique et de sécurité a adopté la décision (PESC) 2022/744 ([3]), prorogeant le mandat de M. Antti HARTIKAINEN en tant que chef de la mission jusqu'au 31 mai 2023.

(4) Le 24 avril 2023, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a proposé de nommer M. Rolf Michael Hay Pereira HOLMBOE en tant que chef de la mission EUAM Ukraine,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Rolf Michael Hay Pereira HOLMBOE est nommé chef de la mission de conseil de l'Union européenne sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine (EUAM Ukraine) pour la période allant du 12 juin 2023 au 31 mai 2024.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 16 mai 2023.

Par le Comité politique et de sécurité
Le président
D. PRONK

([1]) JO L 217 du 23.7.2014, p. 42.
([2]) Décision (PESC) 2021/813 du Conseil du 20 mai 2021 modifiant la décision 2014/486/PESC relative à la mission de conseil de l'Union européenne sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine (EUAM Ukraine) (JO L 180 du 21.5.2021, p. 149).
([3]) Décision (PESC) 2022/744 du Comité politique et de sécurité du 10 mai 2022 prorogeant le mandat du chef de la mission de conseil de l'Union européenne sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine (EUAM Ukraine) (EUAM UKRAINE/1/2022) (JO L 137 du 16.5.2022, p. 82).